

Sécurité routière: 5.000 conducteurs devront utiliser l'alcolock!

La Meuse - 08 Aug. 2018

D depuis le 1er juillet dernier, l'imposition d'un éthylotest antidémarrage pour certains conducteurs condamnés pour alcool au volant aura une

conséquence directe : le nombre de personnes obligées de placer ces appareils va forcément augmenter. Ces gens devront se rendre dans des centres de services agréés pour l'installation de l'alcolock. Il en existe huit... tous en Flandre ! Heureusement, cela devrait changer.

Depuis 2010, les juges avaient déjà la possibilité de contraindre certains automobilistes adeptes de la boisson et du volant de se voir placer un éthylotest antidémarrage. Mais cette mesure n'avait pas déclenché un vent de folie chez les juges, surtout francophones. En 8 ans, seuls 71 de ces alcolocks avaient été placés, dont seulement 10 en Wallonie ! Mais depuis un peu plus d'un mois, ces conducteurs sont obligatoirement condamnés par le juge à l'éthylotest antidémarrage (de 1 à 3 ans, ou à vie), en plus d'une déchéance du droit de conduire d'au moins 3 mois et de l'obligation de repasser les 4 examens de réintégration.

Cette mesure vise avant tout les récidivistes qui ont déjà été condamnés avec un taux d'alcool d'au moins 1,2 pour mille au cours des 3 dernières années. Le juge sera également obligé de condamner à l'éthylotest antidémarrage les conducteurs, même non récidivistes, qui ont été contrôlés avec un taux d'alcool très élevé, d'au moins 1,8 pour mille. Un taux de 1,8 ‰ correspond à une consommation de 8 à 11 verres d'alcool sur une courte période de 2 heures. Et pour installer les éthylotest anti-démarrage, le seul (gros) problème, c'est qu'il faut se rendre en Flandre. Le 8e de ces centres de services vient d'être agréé à Pittem. Mais rien en Wallonie. Ça va changer prochainement ? «

Krautli (le seul centre de services agréé à ce jour, avec plusieurs établissements en Belgique) vient de nous confirmer qu'ils sont entièrement occupés à contacter des garages en Wallonie pour les inciter à rentrer dans leur réseau de centres de services

», explique Charlotte Van den Branden, porte-parole du SPF Mobilité. « Ils mettent tout en œuvre pour pouvoir ouvrir plusieurs établissements à court terme. Il est donc clair que le réseau de centres de services doit être étendu, surtout dans le sud de notre pays. »

Eddy Roozeleer, « Sales Manager » chez Krautli travaille sur le sujet avec les garages wallons. « De bons contacts ont été pris et on a déjà quelques affiliés à Wavre, Herstal ou Mariembourg. Prochainement, j'ai encore un rendez-vous à Dinant. Les Flamands ont été plus rapides pour agir, mais maintenant que l'obligation est là, ça va commencer en Wallonie aussi. »

Selon Vias, plus d'un conducteur sur 5 (21%) dépassant la limite légale lors des contrôles présente une alcoolémie de plus de 1,8 ‰. Chaque année, 50.000 conducteurs sont en moyenne verbalisés pour alcool au volant. «

On peut donc supposer que parmi eux, environ 10.000 conducteurs ont une alcoolémie de plus de 1,8 ‰. Par contre, on ne sait pas combien d'entre eux sont récidivistes », explique l'institut pour la sécurité routière.

« Un taux de 1,2‰, ça représente environ 17.000 personnes », note encore Eddy Roozeleer. Ça, ce sont des projections. « Au minimum, par année, on peut compter que 5.000 personnes seront concernées. »

Un afflux de gens condamnés auquel il va falloir se préparer dans les centres agréés. Mais pour Vias, c'est une bonne chose. « L'éthylotest antidémarrage obligatoire permet de réduire de 75% le risque de récurrence. L'étude montre toutefois que le programme d'encadrement est indispensable. Sans ce programme, le conducteur a tendance à retomber rapidement dans ses travers. »

J.M.

Mardi, Août 7, 2018 - 22:42

Le coût global (programme d'encadrement, installation et utilisation de l'éthylotest antidémarrage) coûte cher. Lors de son jugement, le juge peut prévoir que ces frais puissent être intégralement ou partiellement déduits de l'amende. Pour rappel, les amendes pour alcool au volant varient de 1.600 € à 16.000 € et atteignent même 40.000 € en cas de récurrence.

Dans un cas où le chauffard est condamné à avoir un éthylotest antidémarrage, voici les prix exacts : « À l'achat, ça coûtera 2.550 € la première année

», note Eddy Roozeleer, « Sales Manager » chez Krautli, le seul centre de service agréé à ce jour. « Ensuite, on monte à 3.320 € la deuxième année et 4.100 pour la 3e année. »

Les prix comprennent évidemment l'étalonnage de l'appareil et la lecture de celui-ci. Des opérations qui sont répercutées dans le coût.

Durant la première année, le contrevenant devra d'ailleurs se rendre dans le service agréé tous les deux mois.

Par contre, une location est également possible. « Sur un placement d'une année, la personne devra payer 430 € le premier mois et ensuite 231 euros mensuels. Pour deux années, ça coûtera 352 euros lors du premier mois et ensuite 153 € mensuels.

»

Si la personne est condamnée à trois ans d'installation et d'utilisation de l'éthylotest antidémarrage, il lui en coûtera alors 346 € pour le premier mois et ensuite, 147 €, soit 5.889 € au total.

Des prix qui donnent envie de conduire sobrement.

J.M.

Mardi, Août 7, 2018 - 22:43

Avec le programme d'encadrement, le candidat apprend à adapter son comportement de sorte qu'il y ait une séparation entre la consommation d'alcool et la conduite d'un véhicule à moteur.

L'organisme fournit à la personne condamnée des explications sur le déroulement complet du programme, les coûts, les sanctions en cas de non-respect des conditions, ainsi que des renseignements sur la formation.

Celle-ci se compose de deux volets : d'un côté, les formateurs donnent des instructions sur l'utilisation de l'éthylotest antidémarrage, d'un autre côté, ils sensibilisent aux risques et aux conséquences de la conduite sous l'influence de l'alcool.

Chaque année, plus de 180 personnes perdent encore la vie dans environ 5.000 accidents dus à l'alcool. Ce sont 180 personnes de trop...

Vincent Rocher